



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pratiques commerciales

Question écrite n° 58507

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes âgées sur les propositions abusives de prêts faites aux personnes âgées. Certaines sociétés de crédits ou intermédiaires profitent de la fragilité des personnes âgées pour les inciter à contracter des prêts. Peu regardantes, elles incitent des personnes retraitées, à faible ou moyens revenus souvent, à s'endetter parfois même lorsqu'elles ont dépassé les soixante-quinze ans. Aussi, elle lui demande si elle envisage de prendre des mesures pour encadrer ce type de pratiques qui mettent en grande difficulté de personnes âgées déjà très fragilisées, notamment en instituant une limite d'âge ou un système de contrôle qui permettrait d'éviter ces abus.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58507

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1851